

**Dépôt :** 02.05.2022  
**Traitement Bureau CDV :** 09.05.2022  
**Développement/Urgence :** OUI/NON  
**Délai de réponse :** 09.09.2022

**Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « L'utilisation de termes sexistes dans l'administration communale n'est pas tolérable »**

**Introduction**

À l'occasion de différentes votations et élections, j'ai eu l'occasion d'observer sur la carte de légitimation d'un membre de ma famille, que l'administration communale utilisait encore actuellement le titre « Mademoiselle » pour désigner les jeunes femmes.

Il ne fait plus débat que l'utilisation d'une pareille désignation est infantilisante, sexiste et qu'elle n'a plus sa place dans notre société. Le terme est même banni de l'administration fédérale depuis 1973, donc presque 50 ans.

Il est inadmissible qu'aujourd'hui et dans une ville comme la nôtre, cette appellation qui n'est pas anodine ait encore sa place. De plus, son abrogation ne demande pas un effort conséquent de la part de l'administration.

**Proposition**

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- il est prié de justifier l'utilisation de termes sexistes par son administration.

**Urgence**

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 2 mai 2022

**Signature (s) :**  
**1<sup>er</sup> signataire :**

**M. Léonard Paget (1)**